



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 13/09/2022

Publication :
le 23/09/2022

Délibération n° D-2022-336

**Demande de financement - Requalification et aménagements
paysagers de la Place Martin Bastard - Agence de l'Eau**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Urbain**

**Demande de financement - Requalification et
aménagement paysagers de la Place Martin Bastard
- Agence de l'Eau**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet de requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville.

Les travaux d'aménagements paysagers de la place Martin Bastard s'inscrivent dans une démarche de renaturation de la Ville. L'objectif principal est la requalification complète de la place, aujourd'hui uniquement utilisée pour un usage de stationnement, en la réaménageant en un espace public fédérateur, que la population et les usagers pourront s'approprier.

L'aménagement doit mettre en valeur l'Hôtel de Ville par un traitement végétal qui apporte une respiration verte dans un environnement très minéral, tout en s'attachant à conserver les perspectives sur les bâtiments institutionnels principaux. La place conservera des fonctions de circulation avec des sens de déplacement réétudiés. Une attention particulière sera apportée à la réduction des îlots de chaleur urbains et à la désimperméabilisation permettant une meilleure infiltration et un stockage des eaux pluviales.

Cette opération a été identifiée comme une opportunité de déconnexion des eaux pluviales. A ce titre, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en fonction de la surface de déconnexion des eaux pluviales. La Direction de l'Espace Public étudie actuellement cette opportunité de financement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention au taux maximum, à accomplir toutes démarches et à signer le cas échéant, les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0